

## Procès-Verbal du Conseil Municipal de PROMPSAT 27 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19 heures, salle de la Mairie, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN Roland, Maire.

**Date de convocation** : 20 septembre 2023

**Présents** : Mmes CROS Laurette, PASQUIER Séverine, Mrs MARTIN Roland, DUMONTAUD Philippe, ROUGIER Bruno, VAZEILLE Pascal, CLIQUE Michel.

**Absents excusés** : Mr CHAPUT Hubert, Mmes CHAPUT Céline, FAURE Géraldine.

**Procurations** :

Mme FAURE Géraldine à CROS Laurette

Mr CHAPUT Hubert à CLIQUE Michel

**Secrétaire de séance** : Mme CROS Laurette

---

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil le Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2023 Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juillet 2023**

---

- **2023/09/27-031 VENTE MAISON 3 RUE DU PEYROUX**

Mr Le Maire expose que lors du Conseil municipal du 17 février 2023, le conseil municipal à décider de mettre en vente le logement communal situé 3 rue du Peyroux.

Conformément à la décision du Conseil, la commune a signé une offre d'exclusivité avec l'agence immobilière « SAS Mombazet immobilier ».

En date du 17 mars 2023, Mme MADILE Aurélie locataire du logement a été informé par voie d'huissier de la mise en congés du bail pour vente. Celle-ci nous a informé de son souhait de faire valoir son droit de préemption et d'acquérir le logement à la somme de 92 000€ :

- Le cabinet Géoval a été mandaté pour procéder à l'arpentage de la parcelle en date du 11 mai 2023.
- Les diagnostics DPE ont été réalisés le 11 mai 2023
- Les travaux d'aménagement extérieur ont été réalisé (coupe d'arbre, destruction cabanon, terrassement...) afin de permettre une entrée indépendante.

Le rendez-vous chez le notaire pour la signature du compromis de vente est fixé au 4 octobre 2023.

Il convient à présent de notifier par voie délibérative cette vente.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la vente de la maison 3 rue du Peyroux à la somme de 92 000€ (quatre-vingt-douze mille euros)
- de valider que les frais mention de l'agence de 2 000€ charge sont à la charge du vendeur, soit la commune

**Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :**

- **De valider la vente de la maison 3 rue du Peyroux à la somme de 92 000€ (quatre-vingt-douze mille euros)**
- **De valider que les frais de l'agence « SAS Mombazet immobilier » de 2 000€ sont à la charge de la commune**

L'ordre du jour étant épuré, la Séance est levée à 20h00.

Le secrétaire  
CROS Laurette

Le Maire  
MARTIN Roland